AUDITION DE L'ENFANT EN JUSTICE (Article 388-1 du Code civil)

| Je soussigné(e), | | |
|--|---|--|
| NOM : | Prénom : | |
| Date et lieu de naissance : | | |
| Nationalité : Profession : | | |
| Adresse : | | |
| | | |
| Agissant en qualité de : père / mère (rayer la me dessous, | ention inutile) du ou des enfant(s) designes ci- | |
| Connaissance prise des dispositions de l'article | 388-1 du Code civil ci-après rappelées : | |
| des dispositions prévoyant son intervention ou s lorsque son intérêt le commande, par la person Cette audition est de droit lorsque le mineur et entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce re une personne de son choix. Si ce choix n'appara procéder à la désignation d'une autre personne. L'audition du mineur ne lui confère pas la quali | ne désignée par le juge à cet effet. n fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être fus. Il peut être entendu seul, avec un avocat ou aît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut | |
| Atteste et certifie sur l'honneur avoir informé mon ou mes enfants mineurs désigné(s) ci-dessous et capables de discernement, de leur droit d'être entendu par le juge dans le cadre de la procédure que j'envisage d'engager ou que j'ai déjà engagée les concernant. | | |
| Atteste et certifie sur l'honneur des réponses ci- enfants relativement à l'exercice de ce droit. | dessous qui m'ont été données par mon ou mes | |
| Fait à | Le | |

Signature:

| 1er ENFA | <u>ANT :</u> | |
|----------|--|--|
| NOM : _ | Prénoms : | |
| Date et | lieu de naissance : | |
| | Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge of pour le motif suivant : | |
| Dan | s ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge. | |
| | Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code civil rappelées ci-dessus. | |
| | o Mon enfant a souhaité être entendu par le juge : | |
| | Il a souhaité être entendu par le juge, assisté d'un avocat Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance de la personne suivante : | |
| | Il a souhaité être entendu par le juge, seul | |
| | o Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge. | |
| 2ème EN | FANT : | |
| NOM : _ | Prénoms : | |
| Date et | lieu de naissance : | |
| _ | Mon enfant mineur n'est pas capable de discernement, à raison de son jeune âge : | |
| Dan | s ce cas, je n'ai pas informé mon enfant de son droit à être entendu par le juge. | |
| | Mon enfant mineur est capable de discernement. Je l'ai informé de son droit à être entendu par le juge dans les formes et conditions de l'article 388-1 du Code civil rappelées ci-dessus. | |
| | o Mon enfant a souhaité être entendu par le juge : | |
| | Il a souhaité être entendu par le juge, assisté d'un avocat Il a souhaité être entendu par le juge avec l'assistance de la personne suivante : | |
| | Il a souhaité être entendu par le juge, seul | |

o Mon enfant n'a pas souhaité être entendu par le juge.